



# PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

<b>Réunion</b>	
<b>Plénière</b>	<b>Mardi 6 février 2024</b>
<b>Président :</b>	M. Michel NAGEOTTE
<b>Présents :</b>	MM. Stéphane BEGEL - Michel BOURNEZ - Thierry CORROYER – Gérard GEORGES - Michel MALIVERNAY - Thierry NAPPEY
<b>Excusé :</b>	MM. Nicolas VUILLEMIN
<b>Assistent :</b>	Mme Manon VIF – MM. Albert GIBOULET - Guillaume COLIN

## RAPPEL

### PLANNING DE JOURNEE

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord du club adverse, par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

### REGLEMENT TERRAIN IMPRATICABLE

L'impraticabilité du terrain est définie :

- soit par les critères retenus par les Lois du Jeu,
- soit par la production d'une interdiction par le propriétaire privé,
- soit par la production d'une interdiction par le propriétaire public pour respecter le protocole d'accord entre l'Association des Maires de France (AMF) et la FFF (Ligue et Districts).

La commission Régionale Sportive rappelle qu'il existe trois types de procédure en fonction des situations sur lesquelles s'appuyer :

- Procédure N°1 : jusqu'au vendredi 16 heures
- Procédure N°2 : le vendredi après 16 heures
- Procédure N°3 : pour les rencontres programmées en semaine doit se fier aux procédures 1&2.

De plus, nous vous rappelons qu'il existe des cas spécifiques lors des annulations de match :

1. Annulation de lever de rideau
2. Annulation générale

**Une équipe senior qui aura deux matches à jouer, à domicile, en retard sur son calendrier suite à des impraticabilités de son installation, devra obligatoirement trouver un terrain de remplacement en cas de toute nouvelle indisponibilité de cette même installation ; à défaut le club devra se déplacer chez l'adversaire.**

## 1- MASCULINS

### SENIORS

#### 1.1 – CHAMPIONNATS

Match n° 25935045 : R3 groupe B : SUD FOOT 71 – TEAM MONTCEAU FOOT du 5 novembre 2023

**La commission prend connaissance** de la décision de la Commission Régionale de Discipline et Travaux d'Intérêt Sportif du 13 janvier 2024.

**La commission sanctionne le club de SUD FOOT 71 de deux matchs de suspension de terrain dont un avec application du sursis à compter du 15 janvier 2024.**

**Le club de SUD FOOT 71 doit trouver un terrain de repli pour la rencontre du 25 février 2024 contre Le Breuil.**

Match n° 25933324 : R2 groupe B : LONGVIC ALC – CHEVIGNY ST SAUVEUR du 26 novembre 2023

**La commission prend connaissance** de la décision de la Commission des Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 25 janvier 2024.

**La commission donne match perdu par pénalité au club de CHEVIGNY ST SAUVEUR (-1pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice au club de LONGVIC ALC (3 pts ; 3 buts).**

Match n° 26727469 : R1 Herbelin groupe C : AUDINCOURT – MORTEAU MONTLEBON du 1<sup>er</sup> novembre 2023

**La commission prend connaissance** de la décision de la Commission Régionale d'Appel du 29 janvier 2024.

**La commission donne la rencontre à rejouer à huis clos, les officiels (Arbitres et Délégué) seront à la charge du club AS AUDINCOURT.**

Match n° 25917740 : R3 groupe E : NOIDANAIS 2 – PONTARLIER 3 du 11 février 2024

La commission prend connaissance de l'accord entre les deux clubs pour inverser la rencontre le dimanche 11 février 2024 à 15h30 au stade André Hammerli à Pontarlier.

Le match retour du 12 mai 2024 se déroulera à Noidanais.

Match n° 25931352 : R3 groupe E : JURA DOLOIS 3 - FRASNE du 17 février 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 17 février 2024 à 19h00 au stade Paul Martin 3 à Tavaux.

#### 1.2 – COUPE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

En raison de la programmation d'un match en retard de championnat N3, la commission sportive demande aux clubs de Jura Dolois et Is/Selongey de faire jouer leur **équipe B** pour la rencontre de 1/32<sup>ème</sup> de finale de la Coupe Bourgogne-Franche-Comté programmée le week-end des 10/11 février 2024.

**Pour rappel ce sont les équipes 2 des clubs suivants qui participent à la Coupe BFC :**

- MAGNY - ASPTT DIJON 2
- ST APOLLINAIRE – IS/SELONGEY 2
- SAONE MAMIROLLE – CA PONTARLIER 2
- ST VIT – LOUHANS CUISEAUX 2
- BRESSE JURA FOOT – JURA DOLOIS 2

**La commission décide de reporter les rencontres suivantes au MERCREDI 21 FEVRIER 2024 à 20h00 :**

- 27768285 : JOIGNY – DIJON FCO 2
- 27768802 : BAVILLIERS – FC SOCHAUX MONTBELIARD 2

**1.3 – REPORTS**

**La commission décide de reporter les rencontres suivantes DIMANCHE 3 MARS 2024 (sous réserves des résultats de la Coupe Bourgogne-Franche-Comté)**

**R2 groupe A :**

- 25906620 : MAGNY – NEVERS BANLAY
- 25930751 : CHATEAU DE JOUX – ST JEAN DE LOSNE

**R2 groupe C :**

- 25927547 : BART – VESOUL 2
- 25927549 : LARIANS MUNANS – ASFC BELFORT

**R3 groupe E :**

- 25931350 : SAONE MAMIROLLE – FRASNE
- 25931343 : RC SAONOIS – VAL DE LOUE **si le terrain de RC Saonais est impraticable, le club devra trouver un terrain de repli sinon il ira jouer chez l'adversaire**

**R3 groupe F :**

- 25917874 : EXINCOURT TAILLECOURT – BESSONCOURT ROPPE LARI.
- 25931426 : PAYS MINIER – HAUTE LIZAINE **si le terrain de Pays Minier est impraticable, le club devra trouver un terrain de repli sinon il ira jouer chez l'adversaire**

**Coupe Intersport :**

**Groupe A :**

- 26797860 : ASPTT DIJON 2 – AJ AUXERRE 3
- 26797861 : QUETIGNY 2 – IS/SELONGEY 2

**Groupe B :**

- 26797903 : JURA LACS 2 – LOUHANS CUISEAUX 2

**Groupe C :**

- 26798104 : JURA DOLOIS 2 – RIOZ/ETUZ/CUSSEY 2

**Les matchs en retard suivants pourront se jouer le 30 MARS ET/OU LE 1<sup>er</sup> AVRIL 2024 :**

**R1 Herbelin groupe C :**

- 26727469 : AUDINCOURT – MORTEAU MONTLEBON

**R2 groupe C :**

- 25907279 : LEVIER – ASPTT DIJON 2

**R2 groupe D :**

- 25927550 : MELISEY ST BARTHELEMY – BART

**R3 groupe D :**

- 26643028 : ROCHEFORT ATHLETIC – SAGY
- 26643132 : MONTMOROT O. – ROCHEFORT ATHLETIC

## **Coupe Intersport :**

### **Groupe C :**

- 26798108 : RIOZ/ETUZ/CUSSEY 2 – PONTARLIER 2

## JEUNES

### 1.4 – CHAMPIONNATS

Match n° 25929753 U17R1 poule A : STADE AUXERRE – FC SENS du 25 novembre 2023

La commission prend connaissance de la décision de la Commission des Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 25 janvier 2024.

**La commission donne match perdu par pénalité au club de SENS (0pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice au club de STADE AUXERRE (3 pts ; 3 buts).**

Match U18R1 Laser Game Evolution : VESOUL – STADE AUXERRE du 11 février 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 10 février 2024 à 14h00 au stade René Hologne 1 à Vesoul.

Match n° 25907669 : U17R1 poule A : COSNE UCS – FONTAINE D’OUCHE du 10 février 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour disputer la rencontre le dimanche 11 février 2024 à 14h30 au stade Raphaël Giroux à Cosne Cours sur Loire.

Match n° 27784962 : U15R1 Promotion poule B : ASM BELFORT – JURA SUD FOOT du 9 mars 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour disputer la rencontre le samedi 30 mars 2024 à 15h00 au stade Etienne Mattler 2 à Belfort.

Match n° 27784974 : U15R1 Promotion poule B : JURA SUD FOOT – ASM BELFORT du 13 avril 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour disputer la rencontre le samedi 20 avril 2024 à 12h30 au stade Edouard Guillon 1 à Molvinges.

### 1.5 – INTERSECTEURS U13

La commission constitue les 5 groupes de 6 équipes :

Groupe A	Groupe B	Groupe C	Groupe D	Groupe E
AJ AUXERRE PARON SENS NEVERS COSNE USC DIJON	FONTAINE D’OUCHE DFCO ASPTT DIJON GUEUGNON CHALON MACON UF	LOUHANS FC MACON CRECHES JS JURA SUD LONS LE SAUNIER FONTAINE LES DIJON	GJ SUD HAUTE SAONE JURA DOLOIS GJ MONT ET VALLEES RACING BESANCON GRAND BESANCON CA PONTARLIER	NOIDANS LES VESOUL FC VESOUL ASM BELFORT EXINCOURT FC SOCHAUX MONTBELIARD VALDAHON VERCEL

## 1.6 – INTERSECTEURS U15

La commission constitue les 3 groupes de 6 équipes :

Groupe A	Groupe B	Groupe C
SENS PARON MARSANNAY COSNE ST APOLLINAIRE BEAUNE	MACON UF ST MARCEL MELLECEY MERCUREY/GIVRY ST DESERT CHAMPAGNOLE ST VIT 2 FC LA JOUX NOZEROY	BESANCON FOOT GJ RUDIPONTAIN EXINCOURT 2 GRANDVILLARS 2 NOIDANS LES VESOUL RC SAONIS

## 1.7 – INTERSECTEURS U18

La commission constitue les 3 groupes de 6 équipes :

Groupe A	Groupe B	Groupe C
APPOIGNY PARON NEVERS BANLAY FONTAINE LES DIJON BEAUNE GEVREY-CHAMBERTIN	CHATENOY SENNECEY LE GRAND LE CREUSOT CRECHES JS JURA SUD JURA LACS	NOIDANS LES VESOUL 2 LEVIER ORNANS GJ HAUT DOUBS HORLOGER ENT. BELLEHERBE/MONTS DE VILLERS ROUGEGOUTTE CHAUX

## 1.8 - CHAMPIONNATS HEURE DE COMPETITION – 2EME PHASE

La commission prend connaissance des demandes des clubs concernant leurs rencontres à domicile. Elle décide pour la saison 2023/2024, à titre dérogatoire et exceptionnel pour le championnat de valider des horaires et jour de pratique en dehors de la ½ journée concernée par le jour et l'horaire de référence sous réserve que ces derniers ne soient pas pénalisants pour les clubs figurant dans le groupe.

Pour rappel :

<u>COMPETITION</u>	<u>HORAIRE ETE</u>
U18R	<i>Dimanche 15h00</i>
U18IS	<i>Dimanche 13h00</i>
U17R	<i>Dimanche 13h00</i>
U16R	<i>Dimanche 13h00</i>
U15R	<i>Samedi 15h00</i>
U15IS	<i>Samedi 15h00</i>
U14R	<i>Samedi 15h00</i>
U13IS	<i>Samedi 15h00</i>

[Pour rappel en bleu les horaires U18R1 – U17R1 et U16R1](#)

**En noir les nouvelles demandes validées par la commission sportive pour la 2<sup>ème</sup> phase**

CLUBS	U18R	U18IS	U17R	U16R1	U16R2	U15R	U15IS	U14R	U13IS
STADE AUXERRE	Samedi 14h00		Samedi 16h00	Samedi 16h00					
CHEVIGNY ST SAUVEUR	Samedi 18h00				Dimanche 10h30 pb vestiaires éq filles			Samedi 16h00	
JURA DOLOIS	Dimanche 12h30			Dimanche 12h30		Samedi 16h00		Samedi 14h00	
VESOUL FC			Dimanche 12h30	Samedi 16h30		Samedi 14h00			
CHALON FC	Dimanche 12h30		Dimanche 10h30	Dimanche 10h30					
BEAUNE AS				Samedi 16h00					
BESSONCOURT			Dimanche 11h00					Samedi 16h00	
FONTAINE LES DIJON		Dimanche 12h00	Dimanche 10h30	Dimanche 10h30		Samedi 16h30			Samedi 13h30
GJ MONTS ET VALLEES			Samedi 16h00						
LOUHANS CUISEAUX			Dimanche 11h00		Dimanche 11h00	Samedi 15h00			
PONTARLIER CA			Dimanche 12h00	Dimanche 12h00		Samedi 16h00			Samedi 12h00
SENS FC			Samedi 16h00						
ST APOLLINAIRE			Dimanche 11h00		Dimanche 11h00		Samedi 15h00		
JURA STAD'FC					Dimanche 11h00				
LONGVIC ALC					Samedi 17h00				
NOIDANAIS		Samedi 15h00		Samedi 16h00				Samedi 14h30	
SNID					Samedi 14h30				
BART					Samedi 16h00			Samedi 15h30	
IS SELONGEY								Samedi 13h30	
LONS LE SAUNIER			Dimanche 11h00	Dimanche 11h00				Samedi 16h00	
GJ SUD HAUTE SAONE					Samedi 16h00	Samedi 16h00		Samedi 16h15	
GRAND BESANCON FC						Samedi 16h00			
MONTCEAU			Dimanche 11h00						
FC NEVERS					Samedi 15h00				
FC MACON					Dimanche 10h30				
GEVREY-CHAMBERTIN		Dimanche 11h00							

## 2- FUTSAL

### 2.1 – RÉGIONAL 1 FUTSAL

Match n°27895415: R1 FUTSAL: ELITE: MONTBELIARD BELFORT FUTSAL CLUB – F5 DIJON METROPOLE du 10 Février 2024

La Commission valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre au Vendredi 09 Février 2024 à 20h30 au Gymnase Pierre Coubertin à Belfort.

Match n°27896168: R1 FUTSAL: Promotion A: ST FARGEAU – ENT. NORD YONNE du 08 Février 2024

La Commission valide la demande des deux clubs pour reporter la rencontre au Jeudi 15 Février 2024 à 21h15 à la Salle des Sports à St Fargeau.

### 2.2 – REPORT

[La commission décide de reporter les rencontres suivantes DIMANCHE 10 MARS 2024](#)

#### **R1 ELITE :**

- 27895411: BESANCON ACADEMIE FUTSAL – MONTBELIARD BELFORT FUTSAL CLUB

### 2.3 – FIN DE CHAMPIONNAT : PERSPECTIVES SAISON 2024/2025

#### **Saison 2024/2025 : R1 FUTSAL**

La R1 Futsal dispute sa compétition sur 14 journées – Match Aller/Retour se déroulant le week-end – sur l'ensemble de la saison et elle est constituée de huit équipes :

- Les six équipes ayant disputé la phase printemps de la R1 « Élite » de la saison précédente,
- Le premier chaque groupe de R1 « Promotion » de la saison précédente (*play-off si besoin*),

En cas de groupe incomplet, il sera fait appel parmi les équipes éligibles au meilleur deuxième des groupes de R1 « Promotion » de la saison précédente puis à l'autre deuxième, puis au meilleur troisième et éventuellement aux suivantes si besoin.

#### **Saison 2024/2025 : R2 FUTSAL (aujourd'hui R1 PROMOTION)**

La R2 Futsal dispute sa compétition sur 14 journées – Match Aller/Retour se déroulant en semaine- sur l'ensemble de la saison et elle est constituée de deux groupes de huit équipes.

Les groupes de R2 Futsal sont composés :

- Des équipes classées de la 2ème à la 6ème place de chaque groupe de la phase Printemps de la saison précédente,

Les deux groupes seront complétés par quatre équipes issues des championnats de district ou interdistricts. En cas de groupe incomplet, il sera fait appel à une ou plusieurs équipes éligibles issues des compétitions district ou interdistricts.

### 3- CHALLENGE DE L'ESPRIT SPORTIF

La commission rappelle les règles générales de ce challenge mises en place en vue de valoriser les bons comportements sportifs et de pénaliser les équipes des clubs dont les dossiers disciplinaires sont trop nombreux.

#### **CHAPITRE 2 – MALUS**

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football applique l'Annexe 2 des RG de la FFF « Règlement disciplinaire et barème disciplinaire des sanctions de référence pour comportement antisportif ».

La Commission Sportive établira un classement tout au long de la saison sportive, au vu des sanctions prononcées par la Commission de Discipline et Travaux d'Intérêt Sportif, selon les modalités suivantes :

#### **ARTICLE 36 Ter – CHAMPS D'APPLICATION**

Les équipes et les faits pris en compte sont définis dans le tableau ci-après :

	Pénalisation des mauvais comportements
Domaine d'application	Totalité des matchs de championnats ayant eu un commencement d'exécution dans chacun des groupes
Compétitions concernées	-Championnats Seniors Masculins (R1, R2, R3) et Féminines (R1F, R2F) - Championnats Football Diversifié (R1 FUTSAL)
Assujettis pris en compte	Uniquement les licenciés inscrits sur la feuille de match

#### **ARTICLE 36 Quarter – CRITERES DE CLASSEMENT**

Groupe de 14 Equipes	Groupe de 13 Equipes	Groupe de 12 Equipes	Groupe de 10 Equipes	Groupe de 8 Equipes et en dessous	Malus au classement
De 126 à 150	De 113 à 137	De 101 à 125	De 76 à 100	De 51 à 75	Un (1) point
De 151 à 175	De 138 à 162	De 126 à 150	De 101 à 125	De 76 à 100	Deux (2) points
De 176 à 200	De 163 à 187	De 151 à 175	De 126 à 150	De 101 à 125	Trois (3) points
	Et ainsi de suite ...				
	Limitation à 12 points de retrait par équipe par saison				

#### **RETRAIT DE POINTS**

Il est précisé que pour les groupes intermédiaires (impairs), pour la base de retrait de points, il conviendra de recourir à un calcul basé sur le principe de proportionnalité,

#### **CAS PARTICULIERS**

En cas de sanctions par un/des retrait(s) de point(s) par la Commission de Discipline et Travaux d'Intérêt Sportif, la méthode d'application sera la suivante :

1. Maintien du retrait de point(s) décidé par la Commission de Discipline et TIS,
2. Calcul du barème en ne tenant pas compte du match ayant entraîné le retrait de point(s)

décidé par la Commission de Discipline et TIS,

Un avertissement y compris 3 <sup>ème</sup> avertissement entraînant le match de suspension	Un (1) point
Un match de suspension ferme	Cinq (5) points
Deux matches de suspension ferme	Dix (10) points
Et ainsi de suite	



Suspension à temps	1 mois = 15 points avec un maximum de 150 points pour un an et 80 points par année supplémentaire (calculé prorata temporis : exemple – 18 mois de suspension = (150 + (80 :2))=190 points)
Rappel aux devoirs de sa charge	Un (1) points
Autres sanctions listées aux articles 4.1.1 et 4.1.2 du Règlement Disciplinaire	De cinq (5) points jusqu'à l'exclusion du challenge de l'Esprit Sportif à l'appréciation de la Commission Discipline.

3. Calcul du malus découlant du barème,

4. Somme du retrait de point(s) direct et du malus, ne pouvant pas excéder 12 points de retraits.

**Retrait de point(s) appliqué au classement au 6 février 2024 –  
Voir Annexe 1  
(sous réserve des procédures en cours)  
(avec rappel des points au classement du Challenge de l'Esprit Sportif)**

Division	Clubs	06-févr	mars	avril	mai	juin	TOTAL
R2	FC MONTCEAU 2	12 -1 774					12
R2	AS QUETIGNY 2	1 -101					1
R3	JURA DOLOIS FOOT 3	1 -106					1
R3	TEAM MONTCEAU	3 -168					3

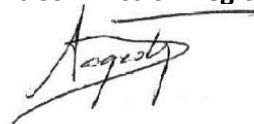
#### 4- FONCTIONNEMENT

##### 4.1 – FMI – SUIVI PAR LA COMMISSION

##### **Transmission tardive :**

IS SELONGEY : amende de 20 euros (R1F match n° 25920971)

**Le Président Commission Régionale Sportive**



**Michel NAGEOTTE**

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football*